

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II - 44 Rect.

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 57

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et de »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.